

# La solidarité familiale en perte de vitesse

Les seniors vivent plus souvent seuls aujourd'hui. Parce qu'ils divorcent plus, vivent plus longtemps en bonne santé, mais aussi parce que la solidarité familiale est en perte de vitesse. La vie en famille reste néanmoins largement majoritaire, principalement en couple. Mais il est plus rare aujourd'hui de vivre sans conjoint aux côtés de ses enfants ou d'un autre membre de sa famille. Enfin, la vie en institution reste très marginale.

Au fil du temps, le mode de vie familial des Réunionnais se modifie. Ils sont notamment de plus en plus nombreux à vivre seuls, et cette tendance est plus accentuée encore chez les seniors<sup>1</sup>. En 25 ans, le nombre de seniors vivant seuls a quadruplé, pour s'établir à 29 300 en 2007. Le vieillissement de la population est en partie à l'origine de cette évolution, mais le fait de vivre seul s'est aussi répandu progressivement dans les mœurs. Ainsi, 17 % des seniors vivent seuls aujourd'hui contre 11 % en 1982.

## Vivre seul suite à un divorce

La banalisation du divorce explique en partie cette augmentation de la décohabitation des ménages âgés. La génération la plus concernée est celle des pré-seniors qui vivent seuls, pour lesquels la part des divorcés a triplé en 25 ans. Ils sont aujourd'hui 29 % dans cette situation. Par ailleurs, le célibat est de plus en plus fréquent chez les 50-64 ans, surtout chez les hommes. La moitié de ceux qui vivent seuls sont célibataires contre 36 % des femmes. Ces pré-seniors d'aujourd'hui seront les grands seniors de demain.

Pour les plus âgés, vivre seul fait généralement suite au décès du conjoint. L'espérance de vie des femmes étant plus importante que celle des hommes, les personnes âgées de 75 ans ou plus sont donc essentiellement des veuves.

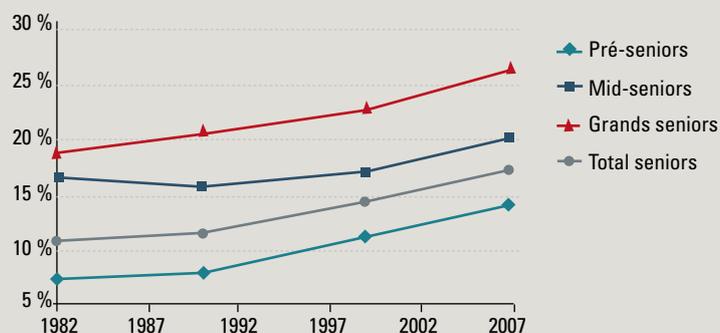
À l'avenir, avec la croissance attendue de la population âgée, et si les changements d'habitudes de vie se poursuivent, la part des seniors vivant seuls continuera de croître. L'île sera confrontée à un phénomène d'ampleur, qui devra être pris en compte dans les aménagements à prévoir pour ces futurs seniors.

## Les seniors vivent moins souvent avec leurs enfants

Alors que le phénomène de décohabitation progresse, la vie en couple reste le mode de vie le plus fréquent chez les plus âgés. Depuis 1990, la part des seniors qui vivent en couple reste stable autour de 60 %, ce qui représente 104 000 personnes. Néanmoins, au sein des couples, les seniors vivent aujourd'hui majoritairement sans enfant, ce qui n'était pas le cas auparavant. Plus de personnes aux âges avancés, moins d'enfants,

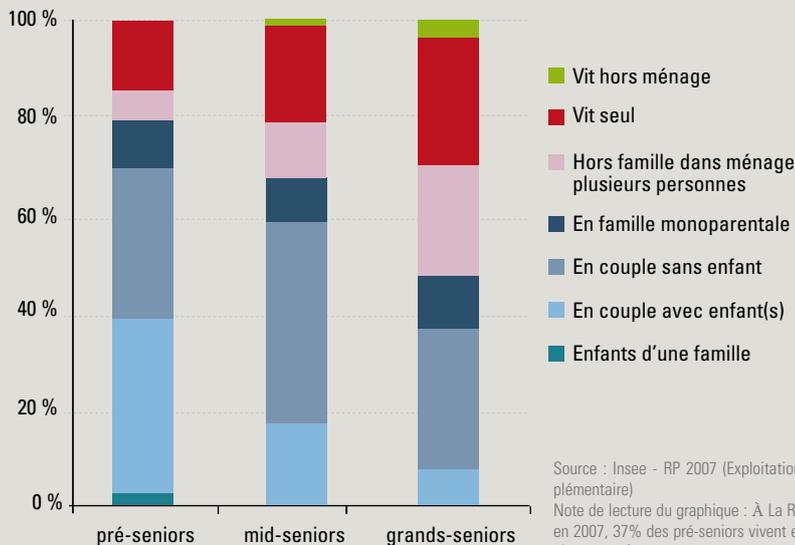
<sup>1</sup> Dans cette étude, les seniors ont 50 ans ou plus ; les pré-senior 50 à 64 ans ; les mid-seniors 65 à 74 ans ; les grand seniors 75 ans ou plus.

## Les seniors vivent de plus en plus seuls



Source : Insee - Recensements de la population 1982, 1990, 1999 et 2007  
Note de lecture : En 1982, 19% des grands-seniors vivent seuls

## Mode de cohabitation : Les seniors vivent longtemps en couple



qui quittent plus facilement le domicile familial, sont à l'origine de ce phénomène. En effet, arrivés à l'âge adulte, les enfants vivent moins souvent qu'avant chez leurs parents : pour poursuivre leurs études (les départs étant facilités par les aides à la mobilité), par l'acquisition d'une situation professionnelle stable, ou pour s'installer eux-mêmes en couple. La vie en famille monoparentale est également aujourd'hui un peu moins répandue qu'auparavant chez les seniors.

Lorsqu'il ne vit plus en couple ou en tant qu'adulte d'une famille monoparentale, le senior cohabite également moins souvent avec un membre de sa famille : par exemple auprès d'un de ses enfants vivant en couple, ou avec un frère ou une sœur... Ils étaient 12 % à vivre ainsi en 1990, ils ne sont plus que 8 % aujourd'hui.

### La vie en institution est marginale

La solidarité familiale est donc en perte de vitesse, mais la vie en institution reste marginale. Seules 1 800 personnes de 50 ans ou plus vivent hors-ménage, soit 1 % des seniors. Une minorité d'entre eux (14 %) vivent dans des communautés

religieuses et les trois quarts vivent dans des services de longs ou moyens séjours (maisons de retraites...). Les personnes vivant dans ces services sont logiquement plus âgées, mais restent peu nombreuses : 4 % des 75 ans ou plus. L'entrée dans ces structures est souvent liée à la perte de dépendance et au développement de maladies chroniques nécessitant un suivi particulier.

La population des grands seniors augmentera fortement dans l'avenir. De plus, le phénomène de décohabitation, qui progresse depuis les années quatre-vingt, devrait encore s'amplifier. La prise en charge des personnes potentiellement dépendantes deviendra cruciale dans les années qui viennent, et constitue un réel enjeu. Afin de privilégier la maintien à domicile, le développement de services à la personne adaptés à ces situations sera nécessaire. En tous les cas, le besoin de lits en institution destinés à l'accueil de ce type de public sera plus pressant.

Manuela **AH-WOANE**  
Chargée d'études

Bibliographie :  
MESPOULHÉS A., « L'Auvergne face au vieillissement de sa population », La Lettre n° 58 - Insee Auvergne, janvier 2010.  
LEFÈVRE G., « Pour anticiper le phénomène du vieillissement sur le Grand Nancy : pré-seniors, mid-seniors et grands seniors », Économie lorraine n° 190, novembre 2009.  
GRANGÉ C., « Les anciens restent en famille », Revue Économie de La Réunion n° 113, octobre 2002.

## Définitions

**Ménage** : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Les individus vivant seuls constituent également un ménage.

**Famille** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s). Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

**Couple** : ensemble de deux personnes de sexe différent, âgées de 15 ans ou plus qui partagent la même résidence principale et, sauf exception, déclare être mariées ou vivre en couple